

Une belle aventure commence

Nous sommes heureux de vous annoncer la création officielle du Comité de jumelage de notre commune avec Woelfling-lès-Sarreguemines.

Cette nouvelle association a pour objectif de créer des liens, de partager, d'échanger et de faire vivre une belle amitié entre nos deux communes.



Vous souhaitez participer à cette belle aventure ? Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre et devenir adhérentes sont les bienvenues.

Venez nous rejoindre et contribuons ensemble à faire vivre ce jumelage.



Contact: mairie@montmerac.fr
Céline 06 08 23 76 59

EXPOSITION



Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine l'Amicale de Montmérac organise une exposition sur les Mosellans à Montmérac. Arrivés à Barbezieux en septembre 1939, ils ont été accueillis dans les communes environnantes et sont restés un an environ. Certains ont même fondé des familles en Charente.

Une Histoire, des histoires, à découvrir les 19 et 20 septembre 2026, salle des fêtes de Lamérac. Entrée libre.

Si parmi les habitants de Montmérac certains souhaitent partager des souvenirs sur cette période ou des témoignages de liens qui perdurent, ils peuvent contacter Brigitte au 06 71 35 50 02.



Panneaux lieux-dits

Avec le nouvel adressage désormais en place sur l'ensemble de la commune, la commission voirie retirera prochainement les anciens panneaux directionnels des lieux-dits, qui ne servent plus à l'orientation.

Mais les panneaux des lieux-dits à l'entrée des hameaux ne disparaîtront pas pour autant : ils seront conservés, car ils portent l'histoire et l'identité de nos hameaux. Certains ont vieilli, d'autres ont souffert du temps... et mériteraient qu'on leur redonne un peu d'éclat.

Nom du lieu dit

Nom du lieu dit

Dans cet esprit, nous faisons appel à la bonne volonté des habitants. Si vous souhaitez participer à la restauration de ces panneaux, un coup de peinture, une petite réparation, un soin attentif, votre aide sera précieuse. C'est une manière simple et conviviale de préserver notre patrimoine local, de valoriser nos lieux-dits et de continuer à faire vivre ce qui fait le charme de notre commune. Faites-vous connaître à la mairie pour les consommables.

Merci d'avance à celles et ceux qui se mobiliseront pour cette petite action collective, pleine de sens et de chaleur.



Un chenil à Montmérac

Après plusieurs incidents récents avec des chiens errants, le conseil municipal a dû prendre des décisions afin de les mettre à l'abri.

En effet, le maire est légalement responsable de la gestion des animaux errants et en état de divagation sur le territoire de sa commune.

Chaque commune doit disposer d'une fourrière adaptée ou faire appel aux services d'une fourrière partenaire par convention.

Un chenil va être construit prochainement sur un site communal afin de répondre à cette obligation. Les animaux identifiés ou non seront gardés pendant un délai franc de 8 jours ouvrés. Un prix journalier sera alors facturé au propriétaire.

Au-delà de ces 8 jours, les animaux devront être cédés à une association ou euthanasiés sur avis vétérinaire.



Limites terrains

La commune souhaite rappeler que certains travaux réalisés récemment par des particuliers ont débordé sur le domaine public. Chacun peut bien sûr entretenir et aménager les abords de sa propriété, mais il est strictement interdit d'intervenir sur le terrain communal sans autorisation préalable.

Lorsque des travaux sont envisagés en limite de propriété, ou susceptibles d'empiéter sur le domaine public (chemins, fossés, accotements, banquettes, talus...), une demande doit obligatoirement être déposée en mairie avant toute intervention.

Cette démarche permet de vérifier la conformité des travaux, de protéger les infrastructures communales et d'éviter tout litige entre voisins ou avec la collectivité.

Rappel du cadre légal

- Le domaine public est protégé par le Code général de la propriété des personnes publiques.
- Toute occupation ou modification du domaine public sans autorisation constitue une infraction (articles L2122-1 et suivants).
- Les limites de propriété sont régies par le Code civil : nul ne peut empiéter sur la propriété d'autrui, y compris celle de la commune.

Nous comptons sur la vigilance et le respect de chacun pour préserver nos chemins, nos fossés et l'ensemble de nos espaces communaux. Merci à tous pour votre compréhension et votre coopération.

Voisinage serein

Pour préserver de bonnes relations, le principe est que chacun doit éviter de causer à son voisin des nuisances dépassant les inconvénients normaux.

C'est souvent sans en avoir conscience que l'on peut parfois gêner ses voisins. Avant de s'agacer, il est donc préférable d'expliquer précisément la nuisance et son impact, le plus aimablement possible car personne n'aime se sentir en défaut. Il peut être utile de proposer une solution concrète qui puisse convenir à chacun.

En cas de conflit persistant, envisager une conciliation avant une procédure judiciaire.

Si en matière de voisinage, le maire a un rôle important et peut aider à retrouver des relations apaisées, il n'a pas vocation à résoudre les conflits d'ordre privé.

Son pouvoir de police n'est concerné que lorsqu'il existe un trouble à la tranquillité publique. Le maire n'est pas le juge du voisinage.

Si vous avez besoin d'une aide pour résoudre un conflit de voisinage, vous pouvez saisir gratuitement un conciliateur de justice qui tient une permanence locale à la mairie de Barbezieux sur rendez-vous M. Gabout Philippe 06 22 03 16 20.

Gardons à l'esprit que si chacun y met du sien les relations restent ou redeviennent sereines.

Retrouvez-nous sur les réseaux



www.montmerac.fr



facebook.com/montmerac



instagram.com/montmerac



panneaupocket.com

Ven - Sam - Dim 4,5,6 SEPT		Jeux intercommunaux Avec équipe de Montmérac Foire exposition de Barbezieux	Dimanche 11 OCTOBRE		Grafiteria Foire aux gratuits Salle communale - Montchaude
Jeudi 10 SEPT		Gym Loisirs Lamérac Reprise des séances Salle Lapeirousia Lamérac - 19h00	Samedi 24 OCTOBRE		Fête de l'automne Salle Lapeirousia - Lamérac
Dimanche 13 SEPTEMBRE		Randonnée Pédestre Caritative Association CAATS Parking de la mairie à 9h00	Dimanche 6 DÉCEMBRE		Marché de Noël & Téléthon Salle Lapeirousia - Lamérac
Sam - Dim 19 & 20 SEPTEMBRE		Journée du patrimoine Exposition "1939, les Mosellans à Montchaude et Lamérac" Salle Lapeirousia - Lamérac	Sam - Dim 12-13 DÉCEMBRE		Exposition de Crèches de Noël Eglise Saint Cybard à Montchaude

Amicale Montécaldienne

Après 11 années de bons et loyaux services Michel Monestier, qui était aussi un des fondateurs de l'Amicale, a choisi de laisser sa place de président. Il restera un membre très actif au sein de l'association. Brigitte Gauneau reprend le flambeau dans la continuité et dans le même esprit de solidarité et de convivialité. Dany Petit a été élue au poste de Trésorière et Noëlle Decome poursuit ses activités de secrétariat.

L'Amicale Montécaldienne, ce sont plusieurs sections toutes très actives :

« Fa Si La Jouer » (Musique) : Le lundi à 18h.
Contact : Remy BAY 07 68 90 85 07

Section Généalogie et patrimoine : 3e jeudi du mois de 18 à 20 h. Contact : Michel MONESTIER 06 81 00 48 36

Section Scrapbooking : 2d vendredi du mois 14h-17h30 et 4ème vendredi du mois 18h-19h30 +
Ateliers enfants pendant des vacances.
Contact : Nicole MARCEAU 06 88 26 90 37

Atelier « au bout du fil » : Lundi de 14 à 18 h
Contacts : Noëlle DECOME 05 45 78 95 67
et Françoise MAGRENON 05 45 79 09 30

CarPet (Cartes , Pétanque) : Contact : Sébastien VEZIN 06.63.65.08.70

Pas besoin d'être experts ! Venez tester vos talents, votre créativité et vos envies !

L'APE est toujours là



Comme chaque année, l'Association des Parents d'Élèves organisera les ventes de madeleines et des fleurs pour la Toussaint au bénéfice de la coopérative de l'école de Guimps.

Que vous ayez des enfants scolarisés ou pas, c'est l'occasion de soutenir les projets de l'année des différentes classes.

apeguimps@gmail.com